

N°658—Année 2023

Le 1er juin 2023



FLESSELLES

Clé de Contact

231, rue de la Vigne

03.22.93.74.67 - 03.22.93.67.32

Pour nous écrire :
mairie.flesselles@nordnet.fr

Pour visiter notre site internet :
www.mairieflesselles.fr

Les **Hirondelles de Flesselles**
vous présentent leur nouveau spectacle



SAMEDI 17 JUIN 2023
20H*

Salle des fêtes de Flesselles

*Ouverture des portes : 19h30

Adultes : 6€
Jeunes (5-18 ans) : 3€
Moins de 5 ans : gratuit

**UNIQUEMENT SUR
RESERVATION AU
06.89.89.36.94**

Sur place : sandwiches,
pâtisseries et boissons

Sommaire :

- Page 2 : Réderie
- Page 3 : Point travaux
- Page 4 : Informations
- Page 5 : Associations
- Page 6 : Associations / Petites annonces & Divers
- Page 7 : Menus de cantine
- Page 8 : Permanence des élus

Prochaine parution de la clé de contact le jeudi 15 juin 2023

Réderie



**La réservation des emplacements se fera au chalet du marché,
au prix de 6€ les 2 mètres en chèque ou espèces**

- pour les Riverains : le mercredi 31 mai de 17h à 19h et le samedi 3 juin de 10h à 12h
- pour les Flessellois : le mercredi 7 juin de 17h à 19h et le samedi 10 juin de 10h à 12h
- pour tous : le mercredi 14 juin de 17h à 19h et le samedi 17 juin de 10h à 12h

Pour tous renseignements vous pouvez appeler la mairie au 03 22 93 74 67

Point travaux

DÉPARTEMENT DE LA SOMME



République Française

MAIRIE DE FLESSELLES

- ARRETE MUNICIPAL n° 19 / 2023 -

Objet : Arrêté portant interdiction de circulation – Rue Saint Vast

Le MAIRE DE FLESSELLES

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 133-2, L 141-2, R 116-2 et R 141-14 Instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle – Livre 1 – signalisation des routes 8ème partie – signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 15 juillet 1974,

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures utiles afin de préserver la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des agents du chantier pendant la durée des travaux de réhabilitation de la chaussée du **24 mai 2023 jusqu'à la fin du chantier**,

Considérant l'objet de la demande,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules seront **interdits du 24 mai 2023 jusqu'à la fin du chantier**,

Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 2 : Cette restriction de stationnement sera portée à la connaissance des usagers par pose de panneaux de signalisation réglementaires.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur. La pose, la fourniture et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins des entreprises intervenant sur ce chantier.

Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villers Bocage et le Maire de la commune de Flesselles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Précisions pour travaux rue de Saint Vast.

Le revêtement final de la rue sera réalisé
2ème semaine de juin.

Fait à Flesselles, le 23 mai 2023

Le Maire Adjoint,
Responsable des travaux
P. TOUPART



Les arts de la rue

Inauguration le 25/05/2023 de la fresque sur le poste de transformation situé rue d'Amiens en présence de Monsieur Beauvarlet, président de la FDE, de Monsieur Le Maire et des membres du conseil municipal.

Les transformateurs électriques sont quelquefois dégradés esthétiquement par le vieillissement naturel ou par des interventions humaines (affichage, graffitis, ...). Conscient de cette problématique La FDE et Enedis mobilisent des moyens financiers pour embellir les transformateurs. Le coût de cet embellissement, 1581 euros, a donc été intégralement pris en charge à hauteur de 50% par la FDE et de 50% par Enedis.

Les membres du conseil municipal ont tout naturellement choisi notre tradition populaire « Chés beudets d'Fléchelles » et on salue le travail remarquable de l'artiste qui a réalisé cette fresque : Monsieur Gauthier Pierard.



Associations

Les Aînés de Flesselles



Vous proposent

Le samedi 24 juin 2023 à 13 h

Un buffet campagnard (derrière l'église)

Pour les adhérents : **18 €**

Pour les non adhérents : **23 €**

Inscriptions jusqu'au 15 juin auprès de votre correspondant ou
 Mme BRÜCKMANN Chantal—860 rue d'Amiens—06 42 78 16 00
 Mme DUPONT Nadine—476 rue de la Vigne—06 15 83 14 52



La Pétanque Flesselloise

Organise au bouldrome

son deuxième concours de pétanque jet de but en doublette

Le samedi 24 juin 2023

Inscriptions à partir de **13h30** et jet du but à **14h**.

10 € la doublette

Venez nombreux pour passer un agréable après-midi
 dans une ambiance amicale et conviviale.



Associations



Rugby Olympique Flesselles

Victoire de l'équipe réserve de régionale 2 lors de la finale au stadium de Lille
le 30 avril.

Score : 51 / 27 contre Laon.



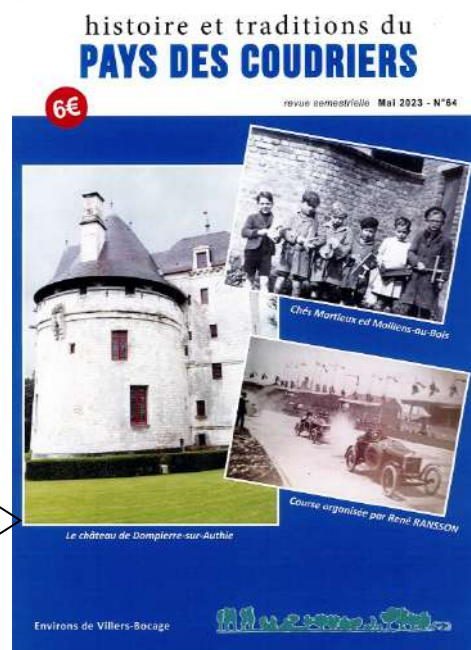
PETITES ANNONCES



Divers

Trouvé une canne sur le marché.
La réclamer en mairie

**En vente en
Mairie
6 euros**



Menus de cantine



Du Lundi 12 au vendredi 16 juin 2023

Lundi 12	Mardi 13	Jeudi 15	Vendredi 16
Pommes de terre à l'huile	Salade de blé, tomate, œuf, vinaigrette	Taboulé (semoule, tomate, maïs, poivrons)	Salade américaine (carottes, maïs vinaigrette)
Cœur de merlu sauce napolitaine	Rôti de veau au jus	Colombo de porc	Beignets de poisson
Poêlée crétoise	Ratatouille	Coquillettes	Purée de pommes de terre
Yaourt nature sucré	Emmental	Fromage frais fraidou	Cantal jeune
Fruit de saison	Fromage blanc sucré	Crème dessert saveur caramel	Gélifié saveur chocolat
	Choux choco trésor		

Du lundi 19 au vendredi 23 juin 2023

Lundi 19	Mardi 20	Jeudi 22	Vendredi 23
Coquillettes cocktail (mayonnaise, tomate, paprika)	Saucisson ail blanc	Anneaux de calamars à la romaine	Tomate entière
Saucisse de strasbourg	Boulettes de lentilles jaune sauce curry	Boulettes au bœuf sauce bolognaise	Piémontaise surimi (pommes de terre, surimi, œuf, tomate, mayonnaise, cornichon)
Lentilles du Coudroy	Riz	Cassolette dieppoise (cubes de poisson)	Yaourt local sucré
Fromage frais sucré	Fromage nature petit moulé	Carottes fondantes	Gâteau au chocolat épice
Fruit de saison	Mousse au chocolat au lait	Le rond entier	
		Compote pomme-fraise	

LES PERMANENCES



Les permanences des Elu(e)s se feront
UNIQUEMENT sur rendez-vous



MAIRIE DE FLESSELLES - 03.22.93.74.67 — Responsable de publication : Nathalie SUEUR

Vous pouvez envoyer vos annonces ou commentaires par Internet : mairie.flesselles@nordnet.fr ou secretariat-mairieflesselles@nordnet.fr ou les déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

Conditions pour la parution des annonces :

Les annonces doivent être déposées au plus tard le **jeudi soir (à 17h00) pour la clé de contact de la semaine suivante.** Les annonces sont exclusivement réservées aux habitants de FLESSELLES. Les annonces doivent être claires et lisibles. Au dos de chaque annonce doivent figurer obligatoirement les coordonnées de l'annonceur.

Si votre annonce n'est pas conforme à ces conditions, elle ne sera pas publiée.